

# MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

## Les Infos du Municipal 26 juin 2020

---

### REMERCIEMENTS AU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil municipal tient à adresser ses plus vifs remerciements à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs communaux pour leur engagement sans faille durant la période de semi-confinement dû à la pandémie de Covid-19. Ils ont ainsi fortement contribué à ce que notre Commune continue à fonctionner dans les meilleures conditions possibles. Ils ont notamment œuvré au soutien de la population neuvevilloise, garanti les prestations indispensables durant cet intervalle particulier, assuré un service de garde pour des enfants durant la crise, préparé la reprise des cours dans les écoles et continué à offrir leurs services à la population autant que cela a été possible. Ces remerciements s'adressent aux collaborateurs et collaboratrices de l'administration municipale, de la crèche, de l'école à journée continue, de la voirie, de la déchetterie, du service de l'équipement, de la conciergerie et du centre d'animation de jeunesse.

### FELICITATIONS AUX DIPLÔMÉS

Nous adressons nos sincères félicitations à deux apprentis pour l'obtention de leur CFC d'assistant/e socio-éducatif/ve. Il s'agit de :

- Crèche municipale Bidibule : Mme Ana Margarida Ribeiro Da Silva.
- Ecole à journée continue Le Signol'air : M. Joey Pappalardo.

Nous leur souhaitons plein succès pour leur avenir personnel et professionnel.

### HORAIRE SPECIAL DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET PAUSE DU CONSEIL MUNICIPAL EN PERIODE ESTIVALE

---

Du lundi 13 juillet 2020 au vendredi 7 août 2020, les bureaux de l'administration communale seront ouverts au public uniquement le matin de 08h30 à 11h30. La reprise de l'horaire habituel se fera le lundi 10 août 2020 à 08h30. En cas d'urgence, vous pourrez appeler le service de piquet des services techniques au no 032 / 752 10 99. Le Conseil municipal tiendra sa dernière séance le 29 juin 2020 et reprendra ses travaux le 10 août 2020, au rythme d'une séance tous les 15 jours afin de respecter le calendrier établi en début d'année.

### DEFIBRILLATEURS A LA NEUVEVILLE

La Commune de La Neuveville dispose de 9 défibrillateurs sur son territoire. Ils se trouvent :

- Place de la Liberté, installé sur un support, **devant le bâtiment de la Mairie, côté nord** ;
- Place de la Gare 3, installé sur un support, **devant l'entrée du Centre des Epancheurs** ;
- Chemin de la Plage 10, **contre la station de pompage sur la façade sud, côté est**. En face du mur du Restaurant de la Plage;
- Chemin de St-Joux 22, **à l'intérieur du bâtiment du Restaurant du Nénuphar**, sur le mur droit à l'entrée.
- Chemin du Signolet 8, sur la face gauche du mur, **à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique de l'école primaire et enfantine**.
- Chemin des Prés-Guëtins 17, sur la face gauche du mur, **à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique du Collège du district**.
- Route du Vignoble 21, **placé à l'extérieur du bâtiment du service de l'équipement, sur la face sud, face à la Cave de Berne**.
- Rue des Mornets 25, **placé sur le mur nord de la station de couplage**.
- Schafisweg 39 à Chavannes, **placé contre le mur, à côté de la station transformatrice de Chavannes**.

Ces appareils sont à utiliser en cas d'arrêt cardio-respiratoire uniquement. Après avoir décroché l'appareil de son boîtier, un/une opérateur/trice indique les directives à suivre, étape par étape.

**A NOTER !** Pour prévenir les utilisations abusives, chaque défibrillateur est placé dans un boîtier antivol mis sous alarme.



CONSEIL MUNICIPAL